Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 31 (1943)

Heft: 643

Nachruf: In memoriam : mme Emile Cherbuliez-Koeckert

Autor: E.Gd.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

qui, d'habitude, exigeaient deux jours de travail, aient été cette fois-ci, et pour tenir compte des difficultés actuelles, concentrées sur une seule journée, en dérogation à la tradition qui veut que les membres de cette Société, n'étant pas talonnées par le temps comme des professionnelles, liquident tranquillement leur programme et jouissent paisiblement de leurs rencontres ! Mais grâce au savoir-faire de la présidente, Mme Mercier (Glaris) et à sa direction stricte, l'on échappa de la sorte aux longues dissertations et aux rapports forcéments monotones des Commissions: il est vrai que les présidentes de celles-ci n'ayant pas de rapports à présenter restèrent invisibles, et que trois personnes seulement représentèrent le Comité sur l'estrade merveilleusement fleurie par les soins des Zurichoises!

Tout l'essentiel du travail accompli par les diverses Sections et institutions de la Société se retrouva d'ailleurs dans le rapport présidentiel. On se doute que ce travail, dans une Association qui compte tant de membres, et dont la caisse est constamment alimentée par tant de legs et de donations, aille toujours en s'étendant. L'Ecole d'horticulture de Niederlenz qui dispose de 30 places a atteint son maximum d'élèves: la profession de jardinière est fort recherchée au jour d'aujourd'hui! et toutes celles qui veulent obtenir le certificat d'apprentissage fédéral doivent encore compléter leurs deux années d'études par un an de travail pratique. L'Ecole ménagère de Lenzbourg a organisé simultanément des cours pour futures maîtresses de maison et pour employées de ménage; la distribution de diplômes aux aides de maison restées longtemps dans les mêmes places a atteint le chiffre de 1235, ce qui prouve que, là où il y a de bons maîtres, il y a aussi de bons serviteurs! Des parents adoptifs ont été trouvés pour 54 enfants ; 115 fiancées ont été mises au bénéfice du fonds créé par la Société; la maison de vacances de Walstätt a offert des journées de repos à 147 mères de famille accompagnées de 101 enfants. L'Ecole de gardes-malades de Zurich a ouvert ses portes à 93 nouvelles élèves et a remis, leurs études faites, 65 diplômes à des infirmières; au total 166 de celles-ci sont occupées par l'Ecole même, et 221 à l'extérieur. Un travail approfondi de la sœur directrice Leemann a prouvé la nécessité d'établir enfin un statut pour les gardes-malades de formation privées, auxquelles, comme chacun le sait, l'Etat fait de plus en plus appel.

Quatre conférences figuraient au programme de cette journée, M. Kistler, avocat, directeur de l'Office de protection des mineurs de la ville de Berne, parla en détail des dangers d'ordre moral qui menacent notre jeunesse, indiquant les mesures, tant privées qu'officielles prises et prévues pour y remédier. Et pour celles d'entre nous, femmes, qui n'acceptent pas sans réfléchir la campagne mise à la mode en faveur des grandes familles, il était intéressant d'entendre l'orateur déclarer que, plus nombreuse est la famille, plus inquétants sont les dangers moraux qui la menace. Des hommes, plongés en pleine activité pratique d'ordre social, se rendent donc compte combien sont exagérées certaines affirmations concernant la natalité!

La deuxième conférence, due au professeur Schmid de Zurich qui traita de ce sujet: *La femme et la patrie*, n'a pas laissé de faire naître des impressions mélangées chez quelques-unes des auditrices! non pas de par la répétition de phrases patriotiques bien connues, mais par l'attitude prises contre les organisations féminines — et ceci justement en pleine Assemblée d'une des plus grandes et des mieux organisées de nos Associations féminines suisses ! L'orateur a montré trop de crainte du « nivellement », de la « mise sur un pied d'égalité de l'homme et de la femme », a été trop négatif pour les dangers du sport qui « abaisse la moralité de la jeunesse féminine...»; et lorsqu'il en vint à parler des « tâches éternelles de la femme » qui sont plus importantes que celles qu'elle accomplit actuellement envers la collectivité, quand il insista sur le fait que le rôle de la femme est « d'être » et celui de l'homme « de créer »... bien des femmes occupées dans diverses professions se sont posé plus d'un point d'interrogation !... Il va de soi en revanche que nous ne pouvons qu'être d'accord avec ce qui fut dit sur le rôle spirituel de la femme en temps de guerre et sur l'importance du « cœur de la femme » qui doit l'emporter partout...

En contraste avec cet exposé, les deux conférences féminines, celle de Mlle Daschinger sur l'extension des cultures, et celle de Mlle Mutzenberger, secrétaire de l'Association suisse pour le service domestique, sur le manque d'employées de maison, parurent bien plus près de la réalité. Mlle Mutzenberger étudia très clairement les causes de ce phénomène actuel, en engageant les femmes à changer leurs habitudes devant les temps nouveaux et ce qu'ils exigent, leur montrant leur devoir de mettre quelques semaines durant leur personnel de maison au service de l'aide à l'agriculture et de se contenter pendant ce temps du concours de femmes de ménage. Mais le manque de personnel domestique se fera encore sentir après la guerre: aussi est-il essentiel, et cela surtout dans les classes les plus fortunées, de procéder à une revision des méthodes du travail ménager et d'examiner sous un autre angle les conditions de travail des employées de maison.

Mlle Daschinger, elle, qui dirige, comme nos lectrices le savent, le Service d'aide à la paysanne, déclara qu'en dépit de tous les efforts pour trouver de l'aide volontaire, il est impossible d'éviter un service obligatoire. Actuellement, 30.000 femmes ont été mobilisées de la sorte, complétant l'activité de 63.000 volontaires, dont 20.000 jeunes. L'organisation en groupes dans les régions montagneuses est très nécessaire: en Valais, par exemple, il a été difficile de trouver en ville des aides pour la montagne; mais aussi quelle mission n'accomplissent pas alors ces jeunes femmes, non seulement en venant en aide à des paysannes surchargées, mais en leur donnant ainsi foi en la communauté de notre peuple ! La campagne de raccommodages, dite *Flicksäkli-Aktion* (les paysannes envoient en ville leurs raccommodages) fonctionne sur une base toujours plus large en permettant à de nombreuses femmes qui ne peuvent quitter leur chez elles de contribuer cependant à l'aide nationale.

* * *

...Les femmes qui se consacrent à l'égalité des droits de la femme chez nous n'auraient-elles pas été fondées à se dire, en contemplant la masse imposante d'un millier au moins de participantes qui remplissaient la vaste salle du Palais des Congrès, que toutes ces femmes qui travaillent pour le bien public ne peuvent *pas* ne pas être au fond d'elles-mêmes des féministes convaincues, qui, non seulement réparent ou améliorent les misères matérielles, mais qui désirent aussi participer à l'élaboration et à l'adoption de lois qui les touchent directement ?

En réalité, et tant que l'Association pour le Suffrage féminin ne sera pas parvenue à compter dans cette armée féminine groupée dans l'une de nos premières et plus anciennes Associations de femmes suisses, des collaboratrices actives et convaincues — tant que durera chez elles cet éloignement de notre cause, il sera presque impossible que des progrès sensibles se marquent chez nous. Au cours de la partie officielle, après de nombreux messages des représentants du canton, de la ville de Zurich, d'Associations de tout ordre, la seule voix de Mme Vischer-Alioth se fit entendre apportant les salutations des suffragistes suisses. Une voix qui se perdait dans le bruit de la foule, et qui a été pourtant la seule parole prononcée au cours de cette journée sur cette nécessité que nous, femmes suisses qui réfléchissons, éprouvons si profondément de la réforme urgente de notre soi-disant démocratie !

(Traduction de l'allemand). E. Th.

Statut de la femme

Une résolution votée par le Comité de Liaison de Londres des Organisations féminines internationales.

Considérant, de par le résultat des députations faites durant les années 1942 et 1943 auprès des représentants des Nations alliées et neutres qui se trouvent à Londres, que l'on ne peut, somme toute, pas parler d'hostilité au principe d'égalité entre les sexes, mais bien plutôt d'ignorance des faits, de manque de compréhension des demandes des femmes et d'inutilisation des forces fémnines, ceci au détriment de la prospérité nationale, l'exclusion des femmes des plans de reconstruction de l'après-guerre étant un exemple typique de cet état d'esprit,

Considérant aussi que l'apathie des femmes contribue largement à maintenir cette ignorance et ce manque de compréhension, et par conséquent oppose une barrière au progrès vers l'égalité, ceci même dans les pays dont la Constitution reconnait l'égalité des sexes,

Le Comité de Liaison des Organisations féminines internationales

Insiste auprès de ses Organisations constituantes, et spécialement auprès de leurs branches et Sections nationales, pour qu'elles redoublent leurs efforts afin de

1. *travailler à la réalisation du statut politique des femmes immédiatement et sans relâche vu sa nécessité vitale,*
2. *réclamer une représentation complète de l'élément féminin, à la fois dans l'administration nationale permanente comme dans les corps constitués nationaux et internationaux chargés d'étudier les plans et l'organisation de la reconstruction du monde de l'après-guerre,*
3. *donner la plus large publicité à la situation actuelle afin de réveiller l'intérêt des femmes pour leurs responsabilités de citoyennes égale à celle des hommes et pour leur inspirer un sentiment plus vif des devoirs que ces responsabilités impliquent,*
4. *travailler à l'abolition de toutes les infériorités et entraves dont souffrent les femmes et qui peuvent exister encore dans nombre de pays,*
5. *lutter pour la reconnaissance du droit pour toutes les femmes, mariées ou célibataires, de travailler dans les mêmes conditions que les hommes.*

Deux femmes en mission pour la Croix-Rouge

Il est bon que l'on sache que le rôle des femmes dans la Croix-Rouge ne se limite pas forcément à rouler des bandes et à coudre des chemises pour blessés, si éminemment utile que cela soit, mais que des responsabilités souvent lourdes et des missions d'un ordre diplomatique leur sont parfois aussi confiées tout comme à leurs collègues masculins. C'est ainsi que deux des membres féminins du Comité International de la Croix-Rouge, Mlles Suzanne Ferrière et Lucie Odier, viennent de rentrer à Genève après un voyage de 55.000 kilomètres, qui a duré cinq mois, dans le Proche-Orient et sur la côte occidentale de l'Afrique.

Au cours de ce voyage, les deux voyageuses ont pu prendre un utile contact tant avec les autorités civiles et militaires qu'avec les Croix-Rouges nationales dans ces régions, et ont ainsi contribué à assurer la liaison méthodique entre le C. I. C. R. et celles de ses délégations qui, en Egypte, en Syrie, en Afrique du Sud, visitent les camps de prisonniers de guerre et d'internés civils, facilitent la correspondance, distribuent des secours, accompagnent des convois d'échanges et de rapatriements, etc. Nous sommes fières et heureuses que des femmes aient ainsi accompli pareille importante mission, et nous ne pouvons que féliciter et remercier le C. I. C. R. de faire ainsi intelligemment appel à la collaboration féminine, au lieu de la confiner éternellement dans des tâches subalternes et purement pratiques. Et nous nous demandons après cela quelle preuve il faudrait encore à ceux qui s'entêtent à nous dénier toute capacité d'organisation et tout sens de responsabilité?...

IN MEMORIAM

Mme Emile Cherbuliez-Kœckert

Les membres du Comité de l'Ouvroir de l'Union des Femmes, qui, lors de la dernière séance du 24 juin, avaient pris congé avant l'été de Mme Cherbuliez n'ont pu être que douloureusement stupéfaits en apprenant son décès subit, survenu

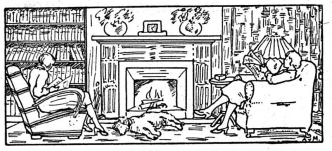

Les femmes et les livres

La seconde Madame Benjamin Constant [1]

« Mes plaisirs durent peu, mes ennuis sont bien longs ». Qui parle ainsi ? C'est Benjamin Constant, et l'histoire de son second mariage nous prouve qu'il est le principal artisan de ses longs ennuis.

Ce qui fait l'attrait de ce roman aux mille péripéties à peine croyables, d'une longueur démesurée, dont les personnages nous causent des agacements insupportables, ce qui en fait l'attrait, c'est que ce roman, c'est de l'histoire. Et les héros de cette histoire, (qui n'ont rien d'héroïque) sont de ceux dont on ne se lasse pas d'entendre parler : Mme de Staël et Benjamin Constant.

Les faits bien connus nous apparaissent ici sous un éclairage nouveau. Jusqu'à ce jour nonus avions envisagé cette histoire du côté de Mme de Staël et de la famille Constant. C'est en quelque sorte la version officielle. Mme Dorette Berthoud nous convie à regarder l'autre côté du tableau, comme dans ces tapisseries anciennes qu'il faut voir à l'envers pour en saisir la trame. Et voilà l'intérêt de ce livre. Nous voyons par les yeux de Charlotte. C'est l'histoire de sa passion au double sens du mot. Ce n'est pas toujours édifiant, mais c'est au moins sur certains points une réhabilitation de la seconde Mme Benjamin Constant.

Disons quelques mots de la première. Minna von Cramm était dame d'honneur de la Duchesse de Brunswick-Lunébourg, de neuf ans plus âgée que Benjamin Constant qui l'épousa le 8 mai 1789. Ce fut un premier désappointement pour la famille de Constant. Rosalie écrit: «Son mari l'adore comme si elle était belle ». Mais il ne l'adora pas longtemps, car nous dit l'auteur « il était dans son caractère de désirer passionément le repos du mariage et de s'en dégoûter aussitôt ». C'est bien là le résumé de toutes ses aventures sentimentales. Benjamin disait lui-même: « Je dois pour le bonheur des autres et pour le mien, vivre seul ». C'est un axiome qu'il s'est bien gardé de mettre en pratique.

Benjamin Constant était donc marié et chambellan du duc de Brunswick lorsqu'il rencontra à la cour en 1792, la Baronne de Marenholtz. C'est lui qui s'éprit de Charlotte. Il est faux de dire qu'elle se jeta à sa tête. Elle résista au contraire et c'est lui qui insista. Très vite il parle enlèvement et mariage... Mais il fallait obtenir deux divorces, celui de Benjamin et celui de Charlotte. C'est là que l'histoire devient roman et parfois comédie. Benjamin s'impatiente. « Je puis passer six heures loin de vous, mais pas davantage. Alors il me faut ma Charlotte ». Déjà il l'appelait sa femme.

Charlotte était fraîche et charmante et d'un caractère très doux. Retenons bien ce trait : sa douceur. C'est ce qui attirait Benjamin et cela, on le comprend, par contraste avec une autre. Mais ce qui, chez Benjamin, pouvait plaire à Charlotte, nous le comprenons moins, quand on nous parle de « ce long garçon dégingandé qui avait des dartres et des lunettes vertes, le dos rond et les jambes longues ». Bien vite, elle le jugea tel qu'il était: «Vous n'êtes jamais le lendemain ce qu'on vous croyait la veille ». Quoiqu'il en soit, tous deux travaillent à leur divorce. Mais lorsque Charlotte est libre enfin, Benjamin se défend de vouloir l'épouser. Il fait ses confidences à Mme de Charrière : « Charlotte est libre, mais je suis libre aussi de ne pas l'épouser. Pendant que je me moque d'elle avec vous, je lui écris de temps en temps, par honnêteté, de tendres et pompeux galimatias ».

On voit que le roman ne tient qu'à un fil et il ne sera pas difficile à Mme de Staël de le rompre. En 1796, on fait courir le bruit de son divorce et de son remariage avec Constant. De son côté Benjamin désire toujours se marier pour échapper à cette emprise qu'il caractérise ainsi: « Un lien auquel je tiens par devoir ou, si vous voulez, par faiblesse, mais auquel je sais bien que je tiendrai aussi longtemps qu'un devoir plus réel ne m'en affranchira pas — me rend profondément malheureux ». Dans ces lignes tient tout le drame de Charlotte. Tout le drame aussi de Benjamin et de Mme de Staël. Ainsi, tout en cherchant des consolations ailleurs, Benjamin continue à désirer une femme. Il la voudrait Genevoise et âgée de 16 ans ! On lui présente des héritières et il n'en veut pas. Il se retire dans sa propriété des Herbages « demandant tous les jours dans ses prières la solitude pour lui et un amant pour sa maîtresse ».

La pauvre Charlotte, qui est maintenant libre, mais découragée, perd patience et se remarie. Elle épouse le vicomte Alexandre Du Tertre, de vieille noblesse française qui lui est très attaché. Benjamin est furieux. « Je trouve fort mauvais dit-il, qu'on se marie après m'avoir aimé ». Le malheur est que Charlotte l'aime toujours. Ils se revoient en 1805 et c'est tout à recommencer. On travaillera à un nouveau divorce, car Benjamin veut l'épouser maintenant qu'elle n'est plus libre. Charles de Constant écrivait en parlant de Benjamin: « sa conduite a toujours et comme à plaisir donné le démenti à son esprit. Il quitte une femme à mille amours pour une femme à trois maris ».

Charlotte adore Benjamin qui l'aime aussi à sa façon en la tourmentant continuellement. Ils décident de se marier, mais il y a maintenant deux personnes à ménager: Du Tertre et Mme de Staël, et des deux côtés des questions d'argent à régler. Triste idylle dont nous trouvons l'écho dans les quelques cinq cents lettres et billets de Charlotte que Mme Dorette Berthoud a pris la peine de dépouiller

[1] Dorette Berthoud : *La seconde Madame Benjamin Constant*, d'après ses lettres. 1 vol. in-8 avec 8 illustrations. Broché 6 fr. Payot, éd. Lausanne.

Le Consommateur soucieux de ses Intérêts fait ses achats à la COOPÉRATIVE

BAECHLER teinturiers, spécialistes du tapis.

Bommard & Cie S.A. Nouveautés TISSUS LAUSANNE

Papiers Peints DUMONT & Cie 19 Bd HELVETIQUE

Au Bébé Vevey Rue d'Italie M. Eilet. Maison spéciale de LAINES et tous tricots mains Sous-vêtements dames et enfants

RUEF-CHEVALLIER 58 RUE DU RHÔNE Sacs pour Dames élégants, pratiques Prix intéressants

Que les fleurs de Hirt sont donc belles ! 4, rue de la Fontaine Tél. 5.01.60

L'Assemblée générale de la Guilde suisse des coopératrices à Genève

Il va de soi que les femmes coopératrices devaient avoir, elles aussi, leur place dans les grandes manifestations qui viennent de se tenir à Genève, à l'occasion simultanée et combinée du 75me anniversaire de la fondation de la Société coopérative de ce canton et de la 54me Assemblée annuelle des délégués de l'Union suisse des Coopératives. Et si un rôle tout spécial fut réservé, lors de la vaste Assemblée du Victoria-Hall, à Mme Itin, vice-présidente de la Guilde des Coopératrices, dont le discours, mettant en valeur le rôle toujours plus important des femmes dans la Coopérative, fit une forte impression sur de nombreux délégués, les amenant ainsi à réaliser tout ce que la femme apporte à ce mouvement — et amenant aussi les femmes à mieux comprendre quelle tâche est la leur et quelle responsabilité leur incombe dans la vie publique économique ! — les coopératrices se retrouvèrent d'autre part dans l'intimité de leur propre cercle bien à elles, lors de l'Assemblée de leur Guilde, tenue le 18 juin, au Foyer Coopératif, joliment décoré aux couleurs bien connues de l'arc-en-ciel, et animé par une foule joyeuse de déléguées.

Ce n'est pas dire d'ailleurs que l'élément masculin fût exclu de cette réunion, bien au contraire, car ce fut une joie pour nous, féministes, d'entendre plusieurs dirigeants des milieux coopératifs exprimer de façon aussi aimable que convaincue leur reconnaissance et leur appréciation pour toute l'œuvre fournie par les femmes. Et ce fut aussi un féministe fervent et un grand ami de notre *Mouvement*, M. Ch.-H. Barbier, le sympathique rédacteur du journal la *Coopération* qui vint parler, trop brièvement malheureusement, du projet dont il a été question ici même de la fondation d'un grand hebdomadaire romand. Insistant sur le rôle capital de la presse à notre époque, et citant à ce sujet le propos d'un magnat anglais, qui déclarait se charger avec une presse appropriée de retourner toute une opinion publique, M. Barbier montra le danger que représente cette puissance au service d'intérêts privés politiques ou financiers, et la tâche au contraire qui incombe à une presse indépendante, ne visant que l'intérêt général, et se mettant, elle, au service du public, au lieu d'asservir ses lecteurs à son propre service ! Des exemples frappants de cette puissance auront sans doute prouvé l'urgence, et cela même dans notre Suisse démocratique, de l'existence d'un journal indépendant comme celui que l'on projette, mais pour lequel la situation actuelle (restrictions de papier, ordonnances sur la presse, etc.) présente de nombreuses difficultés, si bien que l'effort de tous ceux et de toutes celles qui s'y intéressent est nécessaire. Et en écoutant l'excellent exposé de M. Barbier, nous songions involontairement à la tâche de notre petit *Mouvement*, à l'indépendance farouche que lui vaut sa pauvreté, et qui lui est en revanche la garantie de sa liberté d'opinion... Si seulement cette voix qu'il essaye de faire entendre était plus largement écoutée...

Présidée par une présidente énergique autant que capable, Mme Munch (Bâle), doublée d'une traductrice experte, cette Assemblée de la Guilde ne pouvait manquer d'intéresser par comparaison celles d'entre nous qui avaient assisté peu de jours auparavant à l'Assemblée des suffragistes suisses ! Ici, point d'argumentation tenace, point d'opposition catégorique, point de votes divisés à reconsidérer, mais une acceptation unanime et rapide de toutes les affaires administratives: sans doute chaque organisation adoptant les méthodes qui conviennent le mieux à son but spécial, les coopératrices étaient-elles plus désireuses d'entendre les deux oratrices encore annoncées après M. Barbier que de discuter à perte de vue sur le taux de leur cotisation annuelle! Le rapport présidentiel, envoyé par avance aux déléguées, ne suscita pas non plus de longs débats, bien qu'apportant nombre de renseignements intéressants: la Guilde compte actuellement 58 Sections et groupes, dont 35 en Suisse alémanique et 23 en Suisse romande, qui totalisent entre elles plus de 3.500 membres. Six nouveaux groupes s'y sont ajoutés au cours du dernier exercice, dont en Suisse romande ceux de Rolle, Porrentruy et Tramelan. Les cours de Freidorf, des journées féminines, des conférences ménagères, l'institution d'une Commission d'examens de questions ménagères, l'aide aux paysannes, à la Croix-Rouge... ont essentiellement occupé la Guilde, qui, de plus, a obtenu la création à Winterthour d'un laboratoire expérimental de produits ménagers, laboratoire dont la nécessité n'est pas à prouver en ces temps de fabrication de succédanés de tous genres. Mais dans l'ordre intellectuel aussi, la Guilde suisse s'est vivement intéressée aux projets pour l'après-guerre élaborés par la Guilde internationale avec laquelle elle est toujours en relations, comme le prouve le télégramme de félicitations expédié de Londres par notre amie Emmy Freundlich, présidente centrale, et par la secrétaire générale Mlle Naftel. Sur le terrain suisse, un souvenir reconnaissant est donné à la mémoire de Mme Perrier, ancienne présidente des coopératrices genevoises, morte, on peut le dire, au champ d'honneur, et un hommage rendu à l'active coopératrice que fut toujours Mme Treub-Cornaz, empêchée d'assister à cette Assemblée. Et c'est sur des paroles d'inspiration nettement féministe et suffragiste que, aux applaudissements de l'Assemblée, Mme Munch termine son rapport.

Les noms de deux oratrices encore, ai-je dit, figuraient au programme, Mme le Dr Siemsen-Vollenweider (Chexbres) avait été priée de traiter le vaste et beau sujet de la reconstruction dans l'après-guerre, qu'elle exposa en allemand, montrant que la paix peut venir subitement et qu'il nous faut être prêts à la recevoir, en rappelant que si un désir général de coopération et de compréhension régnait en 1918, nous l'avons laissé échapper sans rien faire pour prévenir une nouvelle guerre. Par la collaboration, par la solidarité internationale, par la défense des libertés indispensables à tout être humain, par une action humanitaire organisée et indépendante, nous devons travailler à préparer cette paix. Mme Siemsens évoqua avec force et admiration, au cours de cet exposé qui fut écouté avec une attention soutenue, la grande et noble figure de Mme Chang-Kai Tschek.

Le sujet traité par Mlle N. Baechler des Coopératives scolaires (Genève) était de tout autre ordre, mais certes pas moins intéressant pour cela, grâce à la connaissance profonde qu'en a la conférencière. Exposant les difficultés que rencontre l'école, les critiques qui lui sont constamment formulées, Mlle Baechler montra comment les coopératives échappent à ces critiques, elles qui font pourtant partie intégrante de la classe et qui participent à sa vie commune: mais c'est que des éléments fâcheux de cette dernière, comme l'esprit de compétition, qui n'est somme toute que la loi de la jungle, lui échappent pour être remplacés par l'esprit de collaboration. Et tous ces détails intéressants sur l'organisation de ces coopératives, leur gestion exercée par les enfants eux-mêmes, leur portée pratique, leurs buts immédiats, comme aussi le rôle infiniment délicat dévolu à l'instituteur ou l'institutrice, qui est presque toujours l'initiateur de ces coopératives, qui doit y exercer un droit de contrôle, mais avec infiniment de tact et de savoir-faire... l'on aurait souhaité en savoir davantage encore sur les expériences heureuses auxquelles ils ont donné lieu. Mais l'heure s'avançait, les unes parmi les déléguées étaient pressées par le départ d'un train, les autres par leur visite à l'exposition du soixante-quinzenaire de la Coopérative de Genève, d'autres encore par les séances et les réceptions de ces journées coopératives si chargées, et que, parmi lesquelles, celle de la Guilde aura certainement marquées de son meilleur souvenir.

...Et pour terminer, est-ce faire preuve d'une gourmandise coupable dans les temps actuels que de révéler que le plus délicieux et copieux goûter nous fut encore offert par les coopératrices genevoises ? qui nous donnèrent en même temps de beaux instants de détente et de conversations amicales dont il n'est que simple gratitude de les remercier chaudement ici.

E. Gd.

à peine dix jours plus tard, le 3 juillet. Car elle était arrivée à cette séance à pied, malgré la chaleur, malgré ses quatre-vingt-quatre ans bientôt sonnés, et sans autre aide que celle d'une de ses petites-filles, à qui elle avait demandé de l'accompagner pour traverser la rue la plus sillonnée de véhicules; et rarement, nous lui avions trouvé l'esprit aussi vif, la décision aussi rapide, la participation à la discussion aussi lucide: une fois de plus, nous toutes lui avions dit qu'elle était plus jeune que nos jeunes dans ses élans et sa compréhension de notre activité sociale !

Longtemps domiciliée à Zurich où son mari était professeur, Mme Cherbuliez, une fois revenue à Genève, avait en effet pris immédiatement une part précieuse à tout un nombre d'organisations féminines et féministes. Grâce à sa tante, Mlle Cordelia Haltenhoff, — qui, ainsi que cela arrive parfois, était assez exactement sa contemporaine — elle s'était associée de près à l'activité de l'Union des Femmes, de l'Association pour le Suffrage, de l'Ouvroir, réservant à ce dernier un intérêt qu'elle a continué jusqu'à la fin, puisque, ayant peu à peu démissionné vu son grand âge d'autres Comités, elle avait continué à suivre les séances de celui-ci. Sa trésorière fidèle pendant de longues années, surveillant de très près l'état de ses fonds, jusqu'au moment où l'amplitude de cette organisation nécessita le concours de spécialistes et de techniciens, elle avait toujours gardé un contact direct avec lui, avec son personnel, aux circonstances duquel elle s'intéressait, avec la bienveillance et la compréhension qui lui étaient propres et qui vont faire maintenant si tristement défaut.

Femme pratique, entendue, décidée, entendant mener à bout toutes les responsabilités, si nombreuses fussent-elles, dont elle acceptait de se charger, Mme Cherbuliez nous apporta dans bien des cas un concours inestimable. Lors de la « petite Saffa », comme l'on surnomme parfois l'Exposition genevoise du travail féminin de 1925, elle dirigea entièrement avec Mlle Amélie Gampert, disparue bien avant elle, la Commission, dite du Local, à laquelle incomba la tâche considérable de la surveillance de l'organisation de l'aménagement, de l'éclairage, du chauffage du nettoyage, etc., etc. du vaste Bâtiment Electoral, — maintenant siège de la Croix-Rouge Internationale — qui abrita cette Exposition, et ceci suffit à dire quelle fut l'ampleur de cette tâche. Mme Cherbuliez y avait préludé peu auparavant en organisant de main de maître la salle des imprimés au Congrès suffragiste international de 1920 à Genève, et s'il s'agissait là d'une besogne de moindre envergure, ce « petit commerce de librairie », comme elle l'appelait en plaisantant, n'en avait pas moins fait appel à ses compétences variées, aussi bien d'ordre pratique qu'intellectuel, et même diplomatique! vu les difficultés que ne manquèrent pas de susciter ces premiers contacts immédiats après la guerre entre les auteurs de tant de publications parfois plus politiques que suffragistes! Si elle s'acquitta si bien de cette tâche délicate, c'est que Mme Cherbuliez était aussi une femme de haute culture, sortant d'un milieu largement intellectuel, parlant et lisant indifféremment trois et peut-être même quatre langues, et connaissant par elle-même la littérature contemporaine de plusieurs pays. C'est à ce titre qu'elle siégea bien des années durant dans le Comité de la Section de Lecture de l'Union des Femmes, apportant ses propositions et ses décisions pour tous les achats de livres, et poussant toujours bien davantage au choix d'ouvrages sérieux de littérature de philosophie ou d'histoire qu'à celui d'œuvres faciles !

Il faudrait encore, pour évoquer sa physionomie, dire sa bienveillance, la largeur de son sentiment social, sa compréhension avertie des difficultés et des misères de la vie de tant de femmes. Il faudrait dire encore son indomptable énergie devant les crises de souffrances qui, trop

---

et d'analyser. On sait que Benjamin avait coutume de redemander ses épîtres à ses amoureuses pour les détruire. C'est fort regrettable, mais celles de Charlotte sont assez révélatrices et nous devons nous en contenter.

Relevons quelques traits caractéristiques de cette énorme correspondance. Tout d'abord le ton qui y règne. C'est celui de la tendresse la plus dévouée du côté de Charlotte et d'une patience inlassable. On ne sait pourquoi elle appelle Benjamin «Henri», mais souvent aussi « Ange chéri », « Ange bien aimé » et même « mon gamin chéri ». Et puis une figure redoutable domine tout. On ne la nomme pas toujours : il suffit d'écrire « Elle » et cette majuscule en dit assez sur la personnalité qu'on peut bien qualifier de formidable de Mme de Staël.

Au milieu de tant de péripéties sentimentales, la mort de Mme de Charrière passe presque inaperçue. Constant s'occupe de ses publications et de celles de Mme de Staël. Il essaie à plusieurs reprises de quitter Coppet, mais «les orages staëliens» se multiplient et il ne faut rien brusquer. De son côté Du Tertre écrit à Charlotte: « Je suis encore ton meilleur ami sur terre, plus ton ami que celui que tu m'as préféré ». Enfin le mariage est consommé dans le plus grand secret à Dôle, mais le sort veut qu'il ne soit pas tout à fait valable. On décide de le tenir caché aux principaux intéressés: l'ex-mari et Mme de Staël. Quel gâchis! Benjamin n'a rien de plus pressé que de retourner à Coppet, tandis que Charlotte, qui garde son nom de Hardenberg se morfond chez son beau-père, Juste de Constant, à Brévans, dans une triste maison où elle n'est pas trop bien accueillie.

Benjamin continue à voyager avec Mme de Staël. Charlotte secrètement part à leur suite. Une fois de plus elle tombe malade, tente de s'empoisonner « à la dose de Coppet » disent les mauvaises langues. Elle en réchappe, et les deux bourreaux accourent à son chevet. Scène tragi-comique. La baronne ne veut pas lâcher Benjamin, cependant elle est amoureuse du jeune Prosper de Barante. Les fils de ces diverses intrigues forment un écheveau inextricable. Charlotte elle-même s'impatiente. « Notre destin sera-t-il donc toujours de faire ce qu'elle propose ? » Puis elle se résigne, disant « Reste auprès d'elle aussi longtemps que tu voudras. Je n'aurai de bonheur que lorsque tu seras ramené par ton cœur ».

Constant n'est-il pas cynique lorsqu'il dit: «Il y a des mariages faits plus simplement et déclarés plus vite, mais il n'y a jamais eu de mari plus heureux par sa femme». Il apprécie d'autant plus sa douceur que Mme de Staël le tyrannise. Celle qui a pu dire: «moi je me dévorerai jusqu'à ce que je meure », dévore aussi ses amis.

Entre temps, Koreff, le médecin de Charlotte, tombe amoureux de sa patiente, ce qui donne beau jeu aux propos malveillants de Mme de Staël. A l'âge de 47 ans, c'est Benjamin qui tombe amoureux de Mme Récamier qu'il connaissait depuis 20 ans. Pourtant en 1811 il note : « plus de lutte, Charlotte contente ». Brève euphorie car Mme de Staël le relance : « Que faites-vous de votre rare génie ? » Elle excitait sa disposition aux remords et son appétit de gloire, « les deux leviers par lesquels elle l'avait toujours actionné » nous dit Mme Dorette Berthoud.

En 1817, Mme de Staël disparaît de la scène où elle occupait une si grande place. Constant se ressaisit, il se consacre à la politique et à la littérature. Le vieillard rachète les erreurs de sa jeunesse et de son âge mûr, sa popularité va grandissant. Il ne peut plus marcher qu'il se traîne encore à la Chambre des députés sur ses béquilles. En 1813 il avait écrit dans son carnet: « Rendons Charlotte heureuse, j'ai fait assez de mal dans ma vie ». Il tenait maintenant parole. L'influence de Charlotte était apaisante. Après vingt ans d'une paisible intimité, elle est auprès de Benjamin pour lui fermer les yeux le 8 décembre 1830. La seconde Mme Benjamin Constant mourut vingt-cinq ans plus tard à la suite de cruelles brûlures. L'auteur ajoute « moins cruelles peut-être que celles que lui avait infligées son grand amour ».

...En définitive, que faut-il penser de Constant « l'Inconstant », de ses aventures amoureuses et de l'art qu'il mit à souffrir et à faire souffrir ? De toutes ces complications sentimentales, l'artiste sensible qu'il était fit jaillir, comme une fleur rare, un petit livre *Adolphe*, le chef-d'œuvre du roman français. Et c'est ce qui demeure.

Emilie Trembley.

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A LAUSANNE

„LE CARILLON“ Place Chauderon LAUSANNE
Restaurant - Tea-room sans alcool
Restauration soignée à prix modiques
Son Tea-room

ÉCOLE PARTICULIÈRE
Mesdames PIOTET
Pontaise, 15 - LAUSANNE - Tél. 2.92.27
Classes de 4 à 18 ans - Cours commerciaux
On accepte quelques pensionnaires

...A VEVEY

Epicerie Fine et Spécialités
Maison JACCARD-ARDIN
VEVEY
Simplon 33 Téléphone 5.22.41
Produits diététiques

FREY - WICKY
TISSUS - VEVEY
Trousseaux - Draperies
Toileries - Soieries

...A GENÈVE

Corsets Clément
26, Rue du Marché
Toutes les dernières nouveautés
Tous les genres
Tous les prix
TIMBRES ESCOMPTE JAUNES

R. CRISTIN - GENEVE
2, route de Chêne — Téléphone 4.26.79
COMESTIBLES - VOLAILLES - CONSERVES
VINS - LIQUEURS - CHAMPAGNES

Foyer de la Femme
1, Rue de la Vallée
Chambres et pension
pour dames et jeunes filles
Prix modérés. Tél. 4.59.93

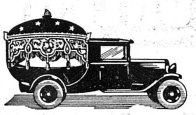

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES
de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1er
Téléphone : 4.32.85 (permanent)
EN CAS DE DÉCÈS s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

BONNETERIE DURUZ
PLACE DES EAUX-VIVES, 5
—
LAINES DURUZ
CROIX-D'OR, 3
Maison de confiance. Prix raisonnables.

A VENDRE
à Champex (Valais) joli chalet meublé
9 pièces, 7 lits, véranda, grand terrain.
S'adresser à Mlle BERGUER
7 route de Chêne, Genève
(Téléphone le matin : 5.39.78)

LE RAVIN
NYON
Maison de repos - Vie familiale
Tél. 9.55.34 **Mlle E. GRAU**

souvent, la tenaillaient ; puis la fidélité de ses amitiés, la valeur de ses relations, jamais banales ni superficielles, et aussi son sens de l'humour, son don amusant de conteuse de tant d'expériences vécues... Hélas! que ne faudrait-il pas dire encore devant cette tombe si subitement ouverte et cette personnalité qui disparaît! Nos regrets les plus vifs, notre réel chagrin personnel; puis aux siens, à sa fille, notamment, à ses petites-filles qui viennent de perdre tant d'un seul coup, notre sympathie la plus chaude et notre reconnaissant souvenir.

E. Gd.

Le Service civil féminin suisse et l'aide à la population en cas de bombardements

Le 21 juin dernier le Service civil féminin de Genève avait convoqué à l'Aula de l'Université, pour une séance d'information, les personnes s'intéressant au Service de secours aux sans-abri en cas de bombardements. Un très nombreux public répondit à cette invitation. La présidente, Mme de Rham, rappela les origines du Service civil féminin suisse, qui datent du début de la guerre, et expliqua le nouvel appel adressé aux femmes de toute la Suisse, le Conseil Fédéral ayant publié, le 9 avril 1943, un arrêté concernant l'aide à la population en cas de dommage de guerre: or parmi les volontaires qui devront travailler à ce service de secours, il est fait mention des membres du Service civil féminin suisse. A Genève, le Conseil administratif chargé de cette organisation a prié notre groupement de recruter tout le personnel féminin nécessaire. Nous devons donc nous préparer à ce travail. Notre pays ne court pas actuellement un danger plus grand que précédemment, mais nous devons, malgré tout, être prêtes à toute éventualité et former des groupes de femmes disciplinées qui sauront aider leur prochain en cas de sinistre.

Après quelques clichés impressionnants, montrant l'effet des bombardements sur les villes, Mme Théodore Aubert exposa comment est conçue cette organisation de secours. D'une part se trouveront des refuges ou pourront se rendre toutes les personnes valides, commotionnées ou légèrement blessées, dont les maisons sont inhabitables ou effondrées. Des Aides de quartier seront sur place, prêtes à accueillir ces sinistrés, à les réconforter, à leur donner des premiers soins, à noter sur des fiches leurs noms et adresses. S'ils ne peuvent pas se réfugier chez des parents ou des connaissances, on les logera, soit chez des particuliers, soit dans des centres d'hébergement ou des campements organisés par les Aides mobiles.

D'autre part, un service d'entr'aide est organisé dans chaque immeuble où une personne responsable, connaissant ses co-locataires, pourra leur venir en aide si le besoin s'en fait sentir. Elle veillera aussi sur le bien-être des sans-abri provisoirement logés dans sa maison. Les fiches inscrites dans chaque refuge seront classées dans un local approprié où chacun pourra venir se renseigner sur le sort des sinistrés.

La ville est divisée en secteurs ayant à leur tête un chef. Celui-ci, à son tour, a sous ses ordres plusieurs chefs de quartier (50 pour la rive gauche, 43 pour la rive droite) qui s'occupent des refuges, du personnel nécessaire et des aides d'immeubles de leur propre quartier. Nous souhaitons toutes que cette action de secours ne soit jamais nécessaire, mais les liens ainsi formés pourront se perpétuer lorsque la paix sera revenue.

Mlle Madeleine Doret, ayant suivi à Zurich un cours d'entraînement pour «Aides mobiles», commenta ensuite une série de clichés pris à Bombach, le centre des «Hulfstruppen» zurichoises, et insista sur le bel esprit d'entr'aide et de discipline qui y régnait. Un groupement de ces « Aides mobiles » étant en formation à Genève, Mme I. Haccius, qui en prendra la direction, fit part de ce projet: contrairement aux «Aides de quartiers », les « Aides mobiles » ne sont pas limitées à une seule région, mais sont toujours prêtes à porter secours partout où l'on a besoin d'une d'elles. Dès la fin d'une alerte, par exemple, elles doivent se diriger sur le lieu du bombardement. Chacune de leurs troupes comprend une quarantaines de membres spécialisées dans l'un ou dans l'autre des services suivants : a) service sanitaire et premiers secours; b) service de liaison, transmission de messages, ce qui nécessite une connaissance approfondie du plan de la ville; c) service d'assistance, soins aux malades, secours aux vieillards, secours aux enfants; d) installation de cantonnements et de cuisines provisoires.

L'instruction des A. M. sera faite dans des cours qui auront lieu, si possible en plein air, le samedi après-midi ou le soir, pendant une quinzaine de séances. Ce n'est qu'après avoir suivi ces cours que l'A. M. peut être incorporée dans une troupe. Les qualités attendues d'elle sont le sentiment de sa responsabilité, le sang-froid, l'esprit d'observation, la ponctualité, le respect de la discipline librement consentie. Les connaissances techniques étant forcément superficielles, il sera nécessaire de les compléter par beaucoup de bon sens. Comme les Aides de quartiers, les Aides mobiles pourront, par leur calme, apporter un vrai réconfort à ceux qui en auront besoin.

M. Giuntini, secrétaire-adjoint du Conseil Administratif, termina la séance par quelques mots montrant l'étroite collaboration de notre organisation avec les autorités. Et maintenant, c'est à toutes les jeunes femmes et jeunes filles au-dessus de 18 ans que nous nous adressons, car nous avons besoin de nombreux concours: aussi toutes les personnes désireuses de collaborer d'une façon ou d'une autre à cette activité, et spécialement celles qui ont déjà des notions des premiers secours à donner, seront les bienvenues. Il est toutefois indispensable d'être de nationalité suisse et de n'être astreinte d'autre part à aucun service militaire.

Des formulaires d'inscriptions sont déposés dans les postes de gendarmerie et dans les kiosques et magasins de la librairie Naville, et doivent être retournés au local central du « Service de Secours aux sans-abris », 7, rue de la Mairie, (Eaux-Vives). Pour de plus amples renseignements sur les uns ou les autres de ces Services, s'adresser à

Mme de Rham, présidente du *Service civil féminin suisse*, 16, rue des Granges (en été, Chougny-Vandœuvres).

Mme Th. Aubert, *Aides de quartiers*, 3, rue Maurice.

Mme A. Gautier, *Aides de quartiers de la Rive droite*, 17, rue des Délices.

Mme L. Gouy, *Organisation des refuges*, 3, rue de Beaumont (en été Fossard).

Mlle M. Turrettini, *Organisation sanitaire des refuges*, 8, rue Beauregard.

Mme J. Weigle, *Entr'aide dans les maisons*, 10, Cours des Bastions.

Mme Haccius, *Aides mobiles*, rue de la Rôtisserie, 8.

Mme Rossier, *Aides mobiles de la Rive Droite*, rue S. Constant, 6.

I. R.

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

En Norvège

Législation sociale et œuvres d'assistance.

Au moment où toutes les nations se préoccupent de problème sociaux et où des plans constructifs naissent chaque jour, — curieux paradoxe, tandis que le monde est menacé de destruction totale! — il est intéressant de voir ce qu'un petit pays, tel la Norvège, a déjà accompli dans ce domaine.

Dès juillet 1935, le *Social Legislation Committee*, fut chargé par le gouvernement norvégien de revoir et d'étendre la législation sociale du pays. La première question, celle de l'assurance-vieillesse, fut soulevée en Norvège il y a quelque 90 ans, et l'établissement d'un système légal et obligatoire d'assurances fut inscrit au programme de la première conférence de la *Labour Association*, tenue à Oslo en 1850. Depuis lors ce projet a fait du chemin, et de grands travaux ont été réalisés.

En 1936, fut promulguée une loi, accordant une retraite à tout vieillard âgé de plus de 70 ans. Cette décision constitua un lourd sacrifice financier pour la Norvège, mais le bien-être de citoyens qui, pendant de longues années, ont bien servi leur pays, pesa plus dans la balance que des considérations d'ordre économique. Selon cette loi tous les Norvégiens touchent une pension dans leurs vieux jours, s'ils ont vécu entre 16 et 70 ans dans le pays, où tout au moins durant les derniers cinq ans. Un couple marié peut obtenir une pension si l'un des conjoints seul remplit les conditions ; seuls sont exceptés les individus ayant un casier judiciaire chargé !

En 1930, la loi actuelle concernant l'assurance-maladie entra en vigueur. Toute personne au-dessus de 15 ans, travaillant dans un service public ou privé, est soumise à une assurance obligatoire, si son revenu annuel n'excède pas une somme fixée par le roi. La prime est entièrement à la charge de l'employeur. Le but de cette assurance est de venir en aide aux cas de maladie, d'accouchement ou de décès. Des soins médicaux sont donnés aux assurés, à leurs femmes et à leurs enfants: il est intéressant à ce sujet de relever que, proportionnellement à sa population, la Norvège possède un grand nombre de médecins, près de 2400, dont le 10 % de femmes. Leur formation est beaucoup plus uniforme que dans d'autres pays, la Norvège ne possédant qu'une seule Faculté de médecine. Les études s'étendent sur une période de 8 ans. La plupart des hôpitaux norvégiens sont administrés, soit par la municipalité, soit par l'Etat; ils possèdent des installations très modernes et sont situés dans les villes ou leurs abords immédiats. La question du transport dans les régions du Nord et de la côte Ouest souleva bien quelques difficultés lors de l'entrée en vigueur de la loi; toutefois, avant la guerre, la situation était-elle sensiblement améliorée.

La première loi concernant l'assurance-accidents pour ouvriers d'usines et de fabriques fut instituée en Norvège en 1894. Depuis lors, elle a subi bien des modifications; notamment des compensations ont été accordées aux ouvriers atteints de maladies provoquées par la manipulation de substance toxiques, telles le plomb, le mercure, le phosphore. Des soins médicaux gratuits sont accordés aux accidentés aussi longtemps que leur état l'exige, et le 60 % de son salaire est versé à la victime. Celle-ci peut aussi demander son admission à l'hôpital; en ce cas, sa famille touchera également une certaine somme selon un tarif établi. Si les suites de l'accident entraînent une incapacité totale de travail, une allocation annuelle est allouée à l'ouvrier, sur la base du 60 % de son gain; ou une somme inférieure si le dommage n'est que partiel. En cas de décès, les frais d'enterrement sont à la charge de l'assurance et une rente à vie est versée à la famille du défunt.

Afin de mieux soigner et rééduquer ses déshérités ses infirmes, ses estropiés, la Norvège a ouvert une école où sont appliquées les méthodes les plus modernes d'éducation, ainsi qu'une clinique à Oslo : ces institutions comprennent différents services : cliniques, policlinique, école enfantine avec un home pour estropiés, des infirmeries, une école de travaux manuels, une école supérieure pour hommes et une pour femmes. Tout infirme dont l'état nécessite des soins spéciaux, qui a besoin d'être suivi, rééduqué, soigné, est en droit de réclamer un traitement approprié à son cas, ou son hospitalisation dans une des institutions spécialisées appartenant à l'Etat; et l'assistance que ces malheureux reçoivent n'est pas considérée comme une aumône! Les infirmes peuvent se livrer à des études pédagogiques, commerciales, suivre des écoles techniques, de langues, des cours par correspondance. Il existe aussi des écoles pour aveugles. Chaque années, ces institutions organisent une exposition de travaux d'élèves qui ne manque pas d'être émouvante par les travaux variés qu'elle présente: ravissants ouvrages de couture, étains repoussés, cuirs, tissages, etc.

Une croisade tout particulièrement attachante a été entreprise en Norvège en faveur des prisons pour femmes: détail à relever, un nouveau bâtiment était sur le point d'ouvrir ses portes lors de l'entrée des Allemands dans le pays, en 1940! Première institution de ce genre réservée exclusivement aux femmes détenues, cette construction est située dans une magnifique forêt, à environ 12 milles d'Oslo. C'est un modèle du genre. Les vastes cellules sont peintes de couleurs agréables et douces; les fenêtres sont de dimension ordinaire et un linoléum recouvre le sol. Lavabo avec eau courante, chauffage central et... prise pour appareil de radio sont installés dans chaque cellule. La lumière est disposée de manière à ne pas blesser les yeux des prisonnières. De bons lits pourvus de matelas et de draps, une table, deux chaises et une armoire, complètent l'équipement. Il était prévu, pour les prisonnières dont la conduite donnerait toute satisfaction, des cellules pourvues de fenêtre aux vitres transparentes. Les cas pathologiques et les caractères difficiles devaient être conduits dans une annexe située à quelques mètres de la prison et pouvant recevoir jusqu'à 12 prisonnières. Dans le bâtiment principal, on a prévu l'installation d'un hôpital, d'une clinique dentaire, une bibliothèque, une salle de gymnastique bien équipée, et de vastes ateliers. Des terrains entourant la prison devaient être consacrés à initier les prisonnières aux travaux d'agriculture et d'élevage. Tout était donc organisé pour fournir à ces malheureuses l'occasion de revenir sur la bonne voie et de se préparer à une vie digne et honnête. Au cours de l'année 1938-39, la Norvège comptait 22.022 prisonniers, dont 1310 du sexe féminin.

On ne peut donc qu'admirer ce qu'une petite nation comme la Norvège a réalisé en faveur des plus déhérités d'entre ses concitoyens, afin de relever le niveau moral et physique de toute la population. Ces efforts ne manqueront pas certainement de porter leurs fruits, dans un pays qui aura retrouvé sa liberté et sa prospérité.

Fanny May.

(Librement traduit d'après l'International Women's News).